

Un plan septennal de gestion de la Touvre



La réunion d'information annuelle du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole de la Touvre (SIAHPT) avait lieu, jeudi 6 décembre, à Gond Pontouvre à l'initiative de son président Gérard Dezier.

Les différentes actions engagées par le SIAHPT pour la période 2012-2018 ont fait l'objet d'un exposé détaillé.

TROIS AXES MAJEURS.

La gestion de la végétation rivulaire et de l'aménagement des ouvrages hydrauliques, les travaux d'aménagements du lit mineur,

seront les trois axes majeurs de ce plan de gestion de la rivière.

Ainsi seront créés de nouveaux habitats dédiés à l'installation d'une faune plus diversifiée grâce à l'aménagement de tronçons de cours d'eau sur des zones identifiées.

Les ouvrages hydrauliques sont nombreux à segmenter la Touvre. Un diagnostic a été établi pour en déterminer l'impact sur écoulements. Un classement réalisé détermine les ouvrages à traiter en priorité pour: les rendre plus franchissables du point de vue piscicole et sédimentaire, coordonner les manœuvres de vannes en période de crues. Sont concernés: Maumont, Veuze et Maillerie, DCNS, Villement (papeterie) Terrière et Gond (pour les moulins).

Sachant que l'état actuel de la Touvre occasionne des effets qui menacent la morphologie et l'écosystème de la rivière ainsi que ses usages, le plan septennal de gestion rivulaire, inclut des travaux dont la finalité sera d'intervenir sur des problèmes ponctuels en particulier la présence d'arbres tombés dans l'eau ou morts.

L'ENVAHISSANTE JUSSIE

Véritable plaie pour les milieux aquatiques la Jussie (plante aquatique vivace envahissante) est présente sur la Touvre. Elle a un impact négatif sur la biodiversité, la qualité de l'eau, le comblement et l'envasement du lit, la productivité aquacole. Aussi, Gérard Dezier a-t-il insisté pour plus grande diffusion de l'information auprès des riverains et des usagers de la rivière pour qu'ils aient le "*bon geste*": celui de signaler sa présence au SIAHPT. Dans le même esprit, le président a par ailleurs réitéré quelques conseils supplémentaires, notamment à l'intention des personnes propriétaires de plantes aquatiques qui, pour s'en débarrasser, les jettent dans la rivière au lieu de les détruire. Une bonne nouvelle était annoncée au cours de cette réunion: la présence de la truite fario, du goujon, de la lote de rivière et autres chabots.